

pement de la personnalité humaine chez nous. A mon avis, tout citoyen du Québec qui apprend les deux langues s'enrichit, au point de vue culturel, et les Canadiens de l'Ouest s'enrichiraient, eux aussi, en adoptant la même attitude.

Je ne vois pas pourquoi il y a mécontentement ou manque d'unité, quand il s'agit d'adopter un projet de loi visant à reconnaître deux langues officielles au Canada, sans porter atteinte aux autres langues.

L'Ukrainien, à qui il est défendu de pratiquer ou d'utiliser sa langue à Rouyn, à Montréal, à Vancouver, à Winnipeg ou ailleurs, ne doit pas se plaindre, pas plus que l'Allemand, d'ailleurs, et nous serions les premiers à protester contre quelque discrimination à leur endroit, parce que nous croyons qu'il s'agit de Canadiens aussi bons que nous, qui nous disons les fondateurs du Canada. J'ai remarqué, au Manitoba, récemment, que ces gens sont sincèrement et profondément attachés à leur nationalité canadienne, sans pour cela oublier leur origine, sans mettre de côté leurs antécédents.

Il existe d'excellents Canadiens au Manitoba, en Saskatchewan, meilleurs que ceux qui font exploser des bombes dans la ville de Montréal, comme ce matin, par exemple, et qui ne sont peut-être pas des Ukrainiens, des Polonais et d'anciens Allemands. Ceux qui font exploser des bombes sont des petits Canadiens français à la tête enflée. Ils pourraient trouver d'autres moyens, je crois, pour s'affirmer et faire progresser les Canadiens d'expression française chez nous.

A tout événement, je n'ai rien de plus à dire au sujet de ce bill, mais j'estime qu'au nom du canadianisme bien compris, et non du sectarisme, nous devons donner l'exemple au peuple canadien, en adoptant ce bill qui consacre l'anglais et le français comme les langues officielles de tous les Canadiens.

[Traduction]

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir maintenant exposer mon point de vue à l'étape de la troisième lecture du bill C-120 sur les langues officielles, qui selon moi est non seulement litigieux mais inutile. Je commencerai par une citation:

Dans une démocratie, une minorité bien organisée peut facilement imposer ses opinions à une majorité indifférente. Si ces opinions ne suscitent ni réaction ni opposition, de graves ennuis peuvent s'ensuivre dans certains cas.

C'est en ces termes que le très honorable Vincent Massey, ancien gouverneur général du Canada, s'était adressé au Canadian Club

de Toronto. Ils peuvent s'appliquer de façon extrêmement pertinente au rôle que Québec joue actuellement dans la vie du Canada.

J'ai voté, on le sait, contre ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, comme 16 autres de mes collègues et je suis sûr qu'au moment où le Canada sera témoin d'autres élections, plus de députés de tous les partis souhaiteront eux aussi avoir voté contre cette mesure inoffensive. Puisque je fais allusion à l'attitude qu'ont adoptée 17 d'entre nous à la deuxième lecture du bill, on m'excusera peut-être si je paraphrase le grand homme d'État, sir Winston Churchill: «Jamais, dans l'histoire du Canada, tant d'humains n'ont dû autant aux efforts de si peu d'hommes.»

Je m'oppose à ce projet de loi pour bien des raisons mais trois motifs d'importance s'imposent à mon esprit:

1. Le projet de loi n'est peut-être pas légal,
2. Il entraîne la division au lieu de l'unité,
3. Du point de vue économique c'est une catastrophe.

Envisageons d'abord l'aspect légal. Les quatre provinces de l'Ouest ont interrogé le premier ministre (M. Trudeau) à ce sujet à la conférence fédérale-provinciale de février. Certaines ont même déclaré qu'elles contesteraient le projet de loi à la Cour suprême du Canada et je l'espère bien. Même la province de Québec n'est pas absolument sûre de vouloir une mesure comme celle-là.

Aucune disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne dit que le Canada a deux langues officielles, pas plus d'ailleurs qu'il n'en indique la nécessité. Le gouvernement actuel s'efforce par des moyens détournés, de faire adopter ce qu'il ne pourrait obtenir légalement—du moins tant que la constitution du Canada n'aura pas été modifiée—et les honorables vis-à-vis savent fort bien qu'un changement dans ce sens est improbable.

Son Honneur le juge J. T. Thorson, l'un des juristes canadiens les plus éminents, ancien juge en chef de la Cour de l'Échiquier du Canada, et chose essentielle, un libéral, a déclaré publiquement à maintes reprises que ce projet de loi sur les langues n'est pas légal. Il l'a encore dit lors d'une grande réunion à Edmonton en Alberta le 2 juin 1969. J'aimerais vous citer l'extrait suivant du discours du juge Thorson:

En dépit des faits historiques, on a fait des efforts intenses, surtout depuis 1963, pour donner vie au concept d'une nation jumelée franco-anglaise en prétendant que son acceptation est essentielle à l'unité canadienne.

On a affirmé que le Canada est un pays bilingue, où l'anglais et le français sont partout les langues officielles, et que notre constitution leur garantit